

Division des élèves

Dossier suivi par :
Dorothee Carteron
Téléphone
03 84 78 63 45
Mél.
ce.sco.dsden70
@ac-besancon.fr

5, place Beauchamp
BP 419
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 4 septembre 2018

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône,

à

Mesdames et messieurs les directeurs des
écoles maternelles et élémentaires,
Sous couvert de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale et de
monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint 1^{er} degré

Objet : Election des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école pour l'année
scolaire 2018-2019

Références : Note de service n° 2018-074 du 2 juillet 2018 parue au B.O n°28 du 12 juillet
2018

Note DEGESGO du 19 juillet 2018

Pièces jointes : - guide pratique
- annexes 1A et 1B : liste et dépôt de candidatures
- annexe 2 : procès-verbal des résultats
- annexe 3 : calendrier
- annexe 4 : note d'information aux parents d'élèves

Conformément aux instructions ministérielles précisées dans la note ministérielle citée en
référence, les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles
auront lieu **le vendredi 12 octobre 2018** ou **le samedi 13 octobre 2018**. Vous trouverez
explicitées dans le « guide pratique » joint les différentes phases du processus électoral.
Concernant les modalités de remontée des résultats, je vous précise que la saisie des
résultats des élections s'effectue uniquement via l'application nationale ECECA (élections
aux conseils d'école et aux conseils d'Administration).

En tant que président du bureau des élections, vous jouez un rôle essentiel dans
l'organisation de ces élections. Il vous appartient de veiller au bon déroulement des
opérations électorales dans votre école :

- **Avant l'ouverture du scrutin**

- d'assurer la communication relative aux élections (calendrier des opérations électorales,
affichage de la liste électorale et des listes de candidats, affiche sur la localisation de
l'espace de vote)
- de veiller au bon déroulement de la campagne électorale
- de préparer l'espace de vote et d'en définir les règles d'accès (organisation matérielle de
l'espace de vote, amplitude d'ouverture du bureau de vote)

- **Pendant le scrutin**

- de veiller au respect de la confidentialité de l'espace de vote

- **Après le scrutin**

- d'afficher le procès verbal des résultats de l'élection dans les écoles

Informations sur les dispositifs « Ulis école »

A compter de l'année 2018-2019, les dispositifs Ulis école sont considérés comme des
classes dans l'application Onde. Par conséquent, ils doivent être comptabilisés dans le
nombre de siège à pourvoir au conseil d'école, le nombre de siège étant fonction du
nombre de classes.

Calendrier des opérations électorales

- **Dates du scrutin**

Pour l'année scolaire 2018-2019, les élections se tiendront le vendredi 12 octobre 2018 ou le samedi 13 octobre 2018.

- **Période de saisie des résultats**

La saisie des résultats s'effectue exclusivement dans l'application ECECA du 12 au 15 octobre 2018.



2/2

Informations pratiques

- Connexion à l'application ECECA

La connexion à l'application se fait, comme les années précédentes, via le portail ARENA, dans la rubrique « enquêtes et pilotage ».

- Transmission des procès verbaux

Les procès verbaux signés seront transmis aux inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) de votre circonscription en un exemplaire, l'original étant conservé dans l'école. Je vous rappelle qu'un procès-verbal des résultats doit immédiatement être affiché à l'école dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

- Validation par la DSDEN

Les IEN de chaque circonscription sont chargés de centraliser les procès-verbaux et de les transmettre **pour le lundi 16 octobre 2018** à la division des élèves de la DSDEN pour vérification et validation définitive.

- Documentation

Vous trouverez des documentations relatives au processus électoral sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid48223/elections-des-representants-des-parents-d-eleves.html>
Je vous invite à vous référer au guide transmis en pièce jointe qui recense l'ensemble des

- Assistance

- pour toute difficulté relative au processus électoral, je vous remercie de vous rapprocher de votre IEN de circonscription ou de la division des élèves.

- pour toute difficulté relative à l'application, je vous invite à contacter les enseignants référents aux usages du numérique de circonscription :

pour Gray, M. David GRAPPOTTE - 09.64.13.98.31

pour Lure, Mme Merhyl BERTHON – 03.84.62.83.51

pour Luxeuil, M. Hervé PARIS - 03.84.40.12.10

pour Vesoul 1, M. Philippe CHARPENTIER - 03.84.78.63.29

pour Vesoul 2, Mme Lise ROMAN - 03.84.78.63.67.

Liliane Ménissier